

Jusqu'à la fin de 1973, Esso devait en impôts différés 226 millions de dollars, Gulf, 116 millions, Texaco, 50 millions et Shell rapporte que si elle avait tenu compte des impôts différés, ceux-ci s'élevaient à 122 millions de dollars à la fin de 1973. Les comptables de Shell ont conclu que la société ne sera vraisemblablement pas tenue de payer ces impôts dans un avenir prévisible, pour employer leurs propres mots. En conséquence, dans leurs comptes, ils ne portent pas cette somme au passif. En fait, les comptables de Shell ont mis en pratique ce qui se fait couramment dans toute l'industrie. Le moins que je puisse dire de ces comptables, c'est qu'ils sont honnêtes et francs.

Dans le cas des quatre plus grosses compagnies, le ministre des Finances et ses prédécesseurs ont autorisé, jusqu'à la fin de 1973, des impôts différés de plus d'un demi milliard de dollars. Je crois qu'on pourrait, sans risque de se tromper, ajouter à ce chiffre \$100 millions pour l'année 1974. S'il arrivait que, contrairement à toutes les probabilités, ces compagnies paient ces impôts différés, elles auraient tout simplement bénéficié d'un prêt sans intérêt. Imaginons un instant qu'elles aient dû payer là-dessus un intérêt de 8 p. 100. S'il arrivait, comme je l'ai dit, tantôt, qu'elles paient un jour ces impôts différés, elles auraient tout simplement économisé de \$40 à \$50 millions d'intérêts par année, ce qui n'est pas une mauvaise affaire. De quoi le ministre se plaint-il? Il avait l'occasion de mettre la main, tout à fait légalement, sur des impôts qui lui sont dus et il l'a laissé échapper. Il a laissé échapper \$600 millions.

L'argument que les impôts différés devront éventuellement être payés n'est rien de plus qu'une invention bien présentée. Tout le monde sait qu'ils ne le seront pas, de telle sorte qu'ils constituent un cadeau de plus d'un demi-milliard à la fin de 1973.

Les chiffres mêmes du ministre révèlent que le gouvernement fédéral touchait environ 5 p. 100 des recettes de production quand le pétrole coûtait \$3.80 le baril, ce qui veut dire à peu près 19c. le baril. Avec le nouveau système de redevances en vigueur, le gouvernement fédéral obtiendrait environ 8 p. 100 de \$6.50 le baril, sans annulation des redevances provinciales. Cela revient à plus ou moins 57c. le baril. L'annulation fait grimper la part fédérale à \$1.17 le baril coûtant \$6.50.

Pourquoi cet intérêt soudain pour les parts équitables quand il est clair que le gouvernement fédéral s'y intéressait à peine jusqu'à maintenant? J'y vois deux raisons: premièrement, le gouvernement fédéral essaie de jouer des coudes pour faire sortir les gouvernements provinciaux d'un domaine de compétence qui leur revient de droit aux termes de l'AANB. La question est extrêmement grave et j'espère que le ministre des Finances et le premier ministre auront le courage de dénoncer publiquement ce qui se passe vraiment.

A mon avis, il y a eu un peu de mauvaise foi, quoi qu'en dise le ministre des Finances. Permettez que je donne quelques exemples de cette mauvaise foi manifestée au cours des derniers mois et qui prouvent que le gouvernement fédéral ne s'intéresse pas à ce qui rend viable le pacte confédératif. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que depuis le début de 1968 le premier ministre, ses ministres et ses députés de l'arrière banc ont maintes fois parlé de l'unité nationale et des avantages de notre système confédératif. Pourant ils continuent à perpétuer les anciennes coutumes et à instaurer de nouvelles politiques propres à diviser le pays et nuire à la bonne marche de notre régime confédératif.

### Droit fiscal

● (2030)

Le ministre des Finances déclare que le gouvernement s'est conformé à l'esprit et à la lettre de l'accord de mars 1974. Il peut probablement dire sans crainte qu'il s'est conformé à la lettre de l'accord puisque rien n'a été couché sur papier. Il est donc facile pour lui de dire cela. Le premier ministre de la Saskatchewan et les autres premiers ministres ont quitté la conférence convaincus que l'argent provenant de l'augmentation des recettes tirées du pétrole et déposées dans un compte de capitaux n'entrerait pas en ligne de compte dans le processus de péréquation. La Saskatchewan s'en est tenue à cet accord. Elle a déposé 100 p. 100 de l'augmentation de ses recettes tirées du pétrole dans un compte de capitaux, c'est-à-dire tout ce qui était compris entre \$3.80 et \$6.50 le baril. La Saskatchewan s'est donc acquittée de sa part de l'engagement.

**M. Nystrom:** Mais pas Ottawa.

**M. Benjamin:** La Saskatchewan a déposé 100 p. 100 de l'augmentation de ses recettes tirées du pétrole dans un compte de capitaux, mais le ministre des Finances, lui, ne s'est pas conformé à l'esprit de l'accord, comme il le dit si bien. Il affirme maintenant que toutes les recettes augmentées seront assujetties à la péréquation. J'espère que la prochaine fois que nos amis confiants et naïfs des Prairies négocieront avec le gouvernement et le premier ministre (M. Trudeau) ainsi qu'avec le ministre des Finances, ils s'assoieront le dos au mur, leurs armes à portée de la main, et qu'ils noteront tout par écrit.

**Une voix:** Ils devraient s'asseoir face au mur.

**M. Benjamin:** Le budget du ministre trahit de façon arbitraire cet accord et cette entente. Le grand protecteur des Prairies, le ministre de la Justice (M. Lang), n'a pas ouvert la bouche si ce n'est pour appuyer le ministre des Finances, ce à quoi je m'attendais. Les deux parties s'entendent pour dire que l'accord stipulait qu'aucune partie des recettes accrues tirées du pétrole déposées dans un compte de capitaux ne serait assujettie à la péréquation, mais que les fonds du revenu général le seraient. C'est le seul accord auquel on soit parvenu jusque-là.

Après la conclusion de cet accord, le ministre des Finances, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), les premiers ministres et leurs fondés de pouvoir, au cours d'un entretien, se sont entendus pour qu'environ un tiers peut-être des recettes de ces provinces aille aux recettes générales de chaque province, avec assujettissement à la péréquation, mais cet entretien n'a jamais été suivi d'un accord en bonne et due forme ni de la moindre convention. En réalité, la Saskatchewan était certaine, en quittant cette réunion, qu'elle pourrait virer la totalité de son supplément de recettes pétrolières à un compte de capitaux, qui ne serait pas assujetti à la péréquation. Le budget du ministre viole cette entente, que la Saskatchewan a pleinement respectée. Après coup, madame l'Orateur, le ministre déclare que même si la Saskatchewan a versé la totalité de ses recettes dans un compte de capitaux, un tiers en sera assujetti à la péréquation, ce qui va coûter à la Saskatchewan de 35 à 40 millions de dollars virés à l'État fédéral. Le ministre des Finances, le premier ministre et le ministre de la Justice parlent d'unité nationale et de la bonne marche du régime confédératif. Des tas de foutaises qu'il nous débite.

**M. Nystrom:** Moi, j'emploierais un langage plus énergique.